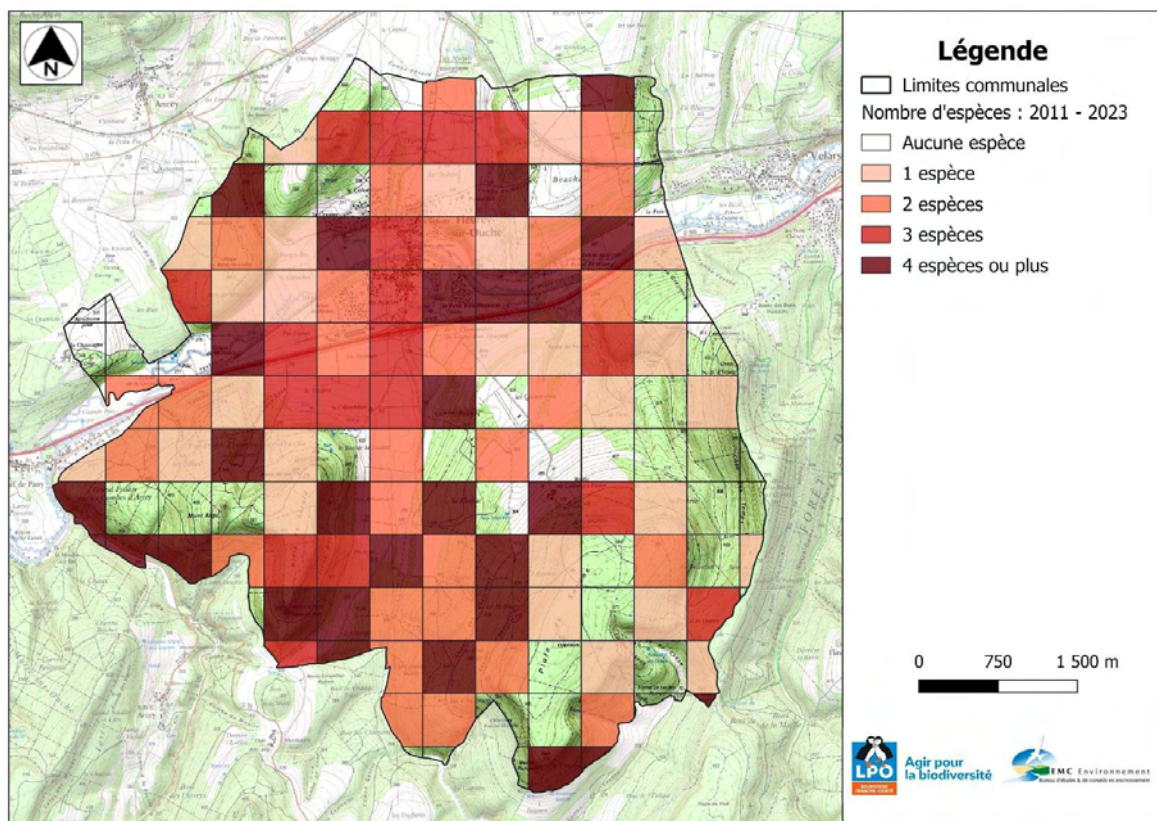




©G.Bedrines

Le lynx boréal (*Lynx lynx*) : autrefois présent dans tout le territoire régional, ce grand prédateur a quasiment disparu au cours du XIXe siècle. Les premiers indices documentés du retour de l'espèce en Côte-d'Or datent de 2018 et se multiplient depuis, notamment dans le secteur de l'arrière-côte de Dijon et de Beaune. Plusieurs observations directes, publiées dans la presse, ou indirectes (par le biais de pièges-photos ou d'empreintes au sol) ont attesté que le plus gros félin d'Europe a fréquenté le territoire communal, au minimum pendant l'hiver 2022-2023. La destruction (collision routière ou braconnage) et la fragmentation forestière sont les principales menaces pesant sur l'espèce.

Sans surprise, les mammifères terrestres fréquentent l'ensemble du territoire (carte n°6).



**Carte n°6** : Nombre d'espèces de mammifères terrestres recensées par maille de 500m x 500m sur le territoire de Fleurey-sur-Ouche.

### IV.3.1.3 Chiroptères

Les chiroptères ont été observés sur les différents types d'habitats présents sur le territoire communal de Fleurey-sur-Ouche. Les forêts et les lisières boisées très développées, les prairies de la vallée de l'Ouche, les pelouses sèches et les friches sont des terrains de chasse favorables de plusieurs espèces.

Pour les chauves-souris, des inventaires ont été réalisés grâce à un détecteur à ultrasons (Petterson DX 240), au crépuscule à plusieurs dates. Plusieurs points d'écoute ont été réalisés. On précisera que des bruits de fond ont pu perturber certains enregistrements. Ces bruits constituent des bruits parasites qui peuvent être gênants lors des écoutes de chauves-souris. Le traitement des sons enregistrés a été réalisé à partir du logiciel Sonochiro, mis en œuvre par le bureau d'études Biotope.

Les inventaires nocturnes ont permis de noter la présence de nombreuses chauves-souris :

- la Pipistrelle commune a été recensée, avec un indice de confiance assez bon, à plusieurs endroits du territoire communal, survolant notamment les haies et les bandes arbustives à la recherche de leur proie, ainsi que dans le village,
- Le groupe « rhinolophe » a été recensé avec un indice de confiance faible à moyen,
- le Murin de Daubenton a été noté dans la vallée de l'Ouche, avec un bon indice de confiance,
- le groupe « murins » a été détecté à de nombreuses reprises sur différents secteurs du territoire communal (lisières forestières, vallée de l'Ouche, pelouses sèches, Leuzeu),

- la Sérotine commune est présente dans le village, dans les parcs arborés. Elle a été détectée avec un bon indice de confiance
- le groupe « Oreillards » a été détecté sur plusieurs points d'écoute, notamment à proximité du bourg,
- La Barbastelle a été relevée dans les massifs forestiers,
- La Noctule commune a été recensée en lisières forestières, avec un assez bon indice de confiance.

Certains groupes sont difficiles à déterminer par la méthode utilisée ; c'est notamment le cas des murins.

Les chauves-souris sont des mammifères insectivores, qui utilisent le vol actif pour se déplacer et chasser. Les prairies, les haies, les lisières forestières et les massifs forestiers constituent un territoire de chasse privilégié pour les chauves-souris. Le bourg (avec des bâtiments susceptibles d'accueillir des chiroptères, plusieurs parcs arborés) est favorable à la présence de ces petits mammifères.

En France, l'ensemble des chauves-souris est protégé.

La Pipistrelle commune est l'espèce la plus petite d'Europe. Elle vit près des villages et des bourgs. Ses gîtes sont des arbres creux et fissurés mais aussi des combles, des granges. Exclusivement insectivore, elle chasse au-dessus des points d'eau (petits papillons, moustiques...). Elle se déplace d'un à 2 kilomètres autour de son gîte pour aller chasser. Les lampadaires autour desquels volent les insectes constituent des zones d'attraction pour la chasse.

Toutefois, les éclairages nocturnes ont pour conséquence de perturber les chiroptères, en concentrant au même endroit de fortes populations d'insectes, qui désertent les milieux naturels voisins.

Le Petit Rhinolophe est une espèce de chauve-souris qui trouve refuge en période hivernale dans les cavités souterraines ou parfois des caves des bâtiments.

Pour la mise bas, le Petit Rhinolophe se réfugie dans les combles, les greniers, les granges... Les jeunes naissent de mi-juin à mi-juillet. Le territoire de chasse s'établit de 2 à 3 km, voire 10 km autour du gîte. Les territoires de chasse se caractérisent par des forêts de feuillus, des prairies pâturées, des haies hautes et continues, des lisières, des friches, des broussailles... C'est une espèce insectivore, qui privilégie en particulier les diptères, les lépidoptères.

Le Murin de Daubenton est une espèce forestière souvent proche de l'eau. Il chasse au-dessus des eaux calmes à la recherche de ses proies.

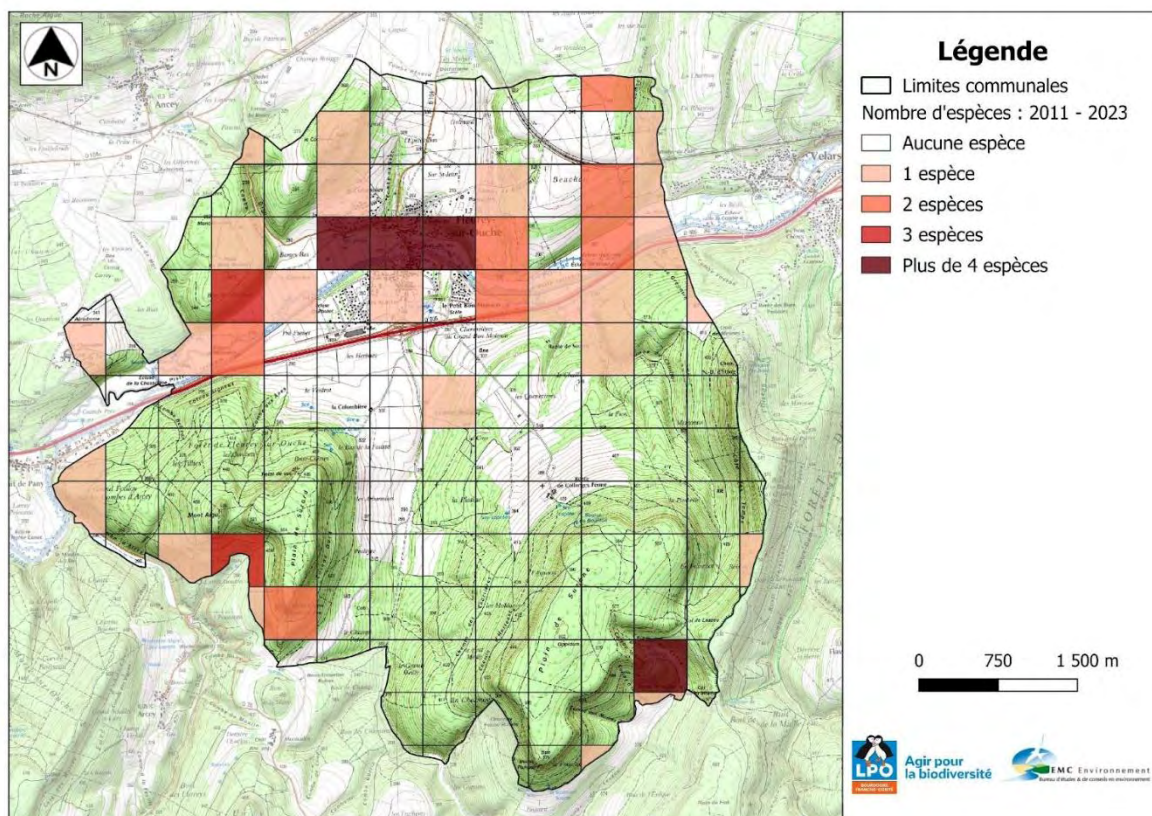
La Sérotine commune est une espèce de grande taille. Les femelles utilisent les habitations pour la saison estivale avec des colonies de taille moyenne de quelques dizaines d'individus. La sérotine chasse de gros insectes le long des lisières forestières.

Les oreillards ont un vol lent mais très habile. Leurs oreilles font près de deux tiers de leurs corps.

La Barbastelle est une espèce principalement forestière. Elle fréquente les cavités souterraines uniquement lors des périodes de grand froid. Son alimentation est très spécialisée, elle capture principalement des petits papillons.

La Noctule commune est plutôt d'affinité forestière. Elle chasse dans les zones prairiales, les zones humides.

## IV.3.1.4 Herpétofaune



**Carte n°7** : Nombre d'espèces de l'herpétofaune (amphibiens et reptiles) recensées par maille de 500m x 500m sur le territoire de Fleurey-sur-Ouche.

### IV.3.1.4.1 Amphibiens

Sur la commune de Fleurey-sur-Ouche, les prospections nocturnes et données opportunistes ont permis d'identifier la présence de 8 espèces d'amphibiens et un groupe d'espèces (**Tableau 6**), pour la plupart protégées au niveau national.

**Tableau 6** : Liste des espèces d'amphibiens contactées lors des inventaires menés dans le cadre de l'ABC de Fleurey-sur-Ouche.

Nom vernaculaire	Nom latin	Groupe taxonomique	Dernière année d'observation	Effectif le plus élevé	Liste rouge régionale (nicheurs)	Liste rouge France	Directive Habitat	Déterminante ZNIEFF
<b>Amphibiens</b>								
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	Amphibiens	2022	2	LC	LC	X	X
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	Amphibiens	2022	1	LC	LC		
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	Amphibiens	2018	1	NA	LC		
Grenouille verte indéterminée	<i>Pelophylax sp</i>	Amphibiens	2023	6				
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	Amphibiens	2018	1	LC	LC		
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	Amphibiens	2022	30	LC	LC		
Triton alpestre	<i>Ichthyosaura alpestris</i>	Amphibiens	2023	3	LC	LC		
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	Amphibiens	2022	1	VU	NT	X	X
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	Amphibiens	2023	3	LC	LC		

La détection du complexe des grenouilles vertes étant sujette à erreur sur les seuls critères morphologiques, il a été choisi de limiter les identifications au genre *Pelophylax*. Malgré tout, une certaine vigilance a été apportée aux chants entendus, mais aucun ne semble accréditer la présence de *Pelophylax lessonae*. En revanche, la présence de certains individus de taille conséquente et au chant caractéristique semblerait attester la présence de celle de *Pelophylax ridibundus*.

Les mares et points d'eau présents sur le territoire communal abritent ainsi près de 50% des espèces d'amphibiens connues au niveau régional. Parmi elles, une espèce est classée comme menacée sur la liste rouge régionale et deux sont inscrites à la Directive Habitat et sont également déterminantes ZNIEFF :



©M.Hourdel

Le triton crêté (*Triturus cristatus*) : Assez rare à l'échelle de la région, cette espèce classée « d'intérêt communautaire » à l'échelle européenne pourrait être l'emblème de la Bourgogne parmi les Amphibiens, puisque ses populations y sont encore remarquables dans ses principaux secteurs (auxois et bas-morvan). Sa présence à Fleurey-sur-Ouche, dans une petite mare creusée récemment dans un jardin privé, est remarquable et située à plusieurs kilomètres des stations les plus proches. Le maintien de mares ou d'autres secteurs humides exempté de poissons est nécessaire au maintien de cette espèce.



©M.Robert

L'alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*) : Ce petit amphibien, d'intérêt européen et protégé intégralement, ne dépasse jamais les 6 cm. Il a su profiter de l'habitat humain pour y trouver des milieux terrestres et aquatiques propices au maintien de petites populations, même si les risques d'écrasement d'individus sur les routes sont plus élevés dans ce type de milieu.

### IV.3.1.4.2 Reptiles

Cinq espèces de reptiles, sur les 14 présentes en Bourgogne-Franche-Comté, sont actuellement connues sur le territoire communal (**Tableau 7**). Toutes ces espèces sont protégées au niveau national.

**Tableau 7** : Liste des espèces de reptiles contactées lors des inventaires menés dans le cadre de l'ABC de Fleurey-sur-Ouche.

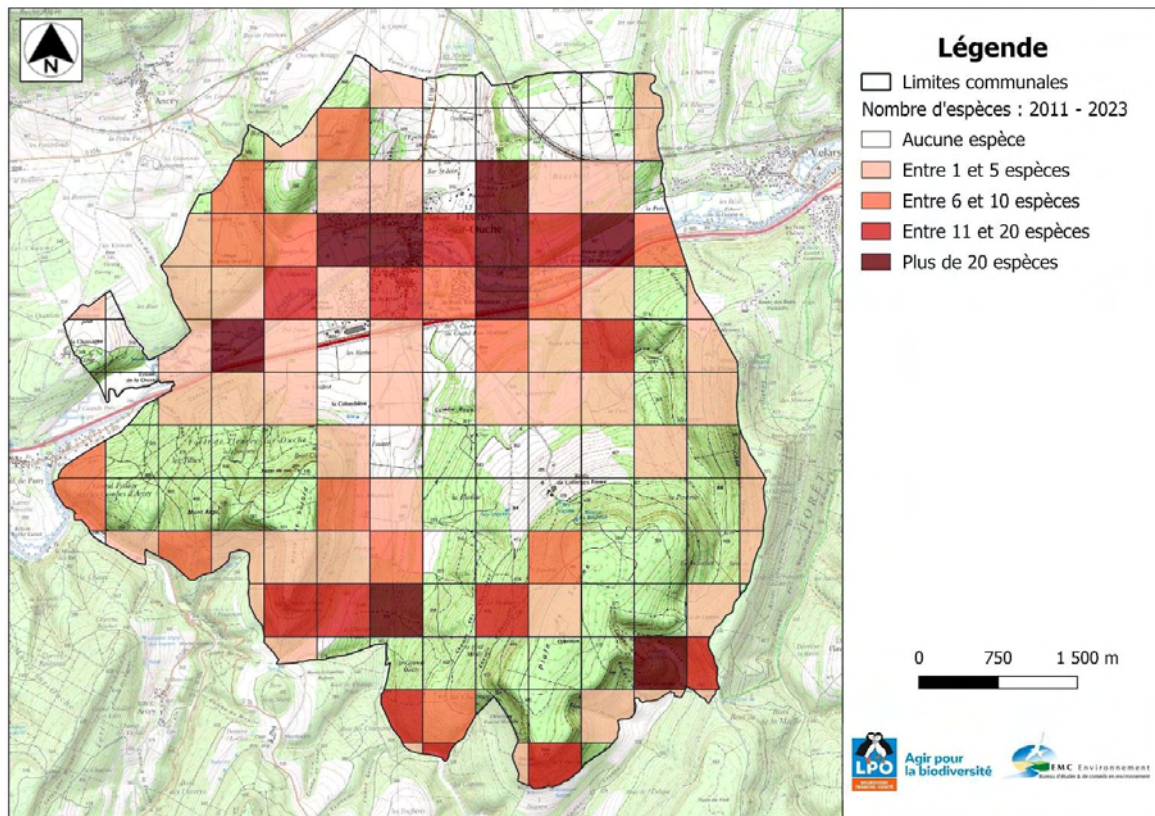
Nom vernaculaire	Nom latin	Groupe taxonomique	Dernière année d'observation	Effectif le plus élevé	Liste rouge régionale (nicheurs)	Liste rouge France	Directive Habitat	Déterminante ZNIEFF
<b>Reptiles</b>								
Couleuvre d'Esculape	<i>Zamenis longissimus</i>	Reptiles	2023	1	LC	LC	X	X
Couleuvre helvétique	<i>Natrix helvetica</i>	Reptiles	2022	1	LC	LC		
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	Reptiles	2023	1	LC	LC	X	X
Lézard à deux raies	<i>Lacerta bilineata</i>	Reptiles	2023	2	LC	LC	X	X
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Reptiles	2023	10	LC	LC	X	

On retrouve sur Fleurey-sur-Ouche, 2 espèces de lézards et trois espèces de serpents. Si le lézard des murailles qui apprécie les milieux rocheux est très présent dans le bourg, la présence des autres espèces est favorisée par un réseau de haies assez développé. C'est le cas pour la couleuvre verte et jaune et la couleuvre d'Esculape (espèces déterminantes ZNIEFF et inscrites à la Directive Habitat).

Les reptiles sont des animaux souvent méconnus du public et qui jouent pourtant un rôle important dans les écosystèmes. Les serpents, mal-aimés à cause de la crainte de leur morsure, sont en réalité majoritairement inoffensifs. La morsure est utilisée uniquement comme moyen de défense face à l'homme et les serpents n'ont donc aucune raison de mordre en l'absence de dérangement. Parmi les espèces recensées sur la commune, seule la vipère aspic possède du venin et nécessite une prise en charge médicale en cas de morsures qui restent relativement rares. Par peur et méconnaissance, les serpents sont fréquemment tués par les hommes malgré la protection réglementaire. Une sensibilisation de la population sur la thématique des reptiles pourrait permettre d'améliorer leur image pour faciliter une meilleure cohabitation. En outre, l'intensification de l'agriculture impacte beaucoup les reptiles principalement à cause de la destruction des habitats (haies, zones de rocailles herbagées) mais également les lâchers cynégétiques (notamment de faisan de colchide) comme l'a prouvé une étude récente en Belgique.

### IV.3.1.5 Entomofaune

Parmi l'entomofaune, des recherches spécifiques ont été menées concernant principalement trois groupes, à savoir : les papillons de jour, les orthoptères et les odonates.



Carte n°8 : Nombre d'espèces de l'entomofaune recensées par maille de 500m x 500m sur le territoire de Fleurey-sur-Ouche.

#### IV.3.1.5.1 Papillons de jour

74 espèces de papillons de jour sont actuellement connues sur le territoire, dont 17 d'entre elles présentent des enjeux régionaux et européens (**Tableau 8**).

**Tableau 8** : Liste des espèces patrimoniales de papillons de jour recensées à Fleurey-sur-Ouche.

Nom vernaculaire	Nom latin	Groupe taxonomique	Dernière année d'observation	Liste rouge régionale (nicheurs)	Liste rouge France	Directive Habitat	Déterminante ZNIEFF
Azuré de l'ajonc	<i>Plebejus argus</i>	Papillon de jour	2017	VU	LC		
Azuré des cytises	<i>Glaucopsyche alexis</i>	Papillon de jour	2021	NT	LC		
Bacchante	<i>Lopinga achine</i>	Papillon de jour	2018	NT	NT	X	X
Damier de la succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	Papillon de jour	2018	NT	LC		X
Grand Collier argenté	<i>Boloria euphrosyne</i>	Papillon de jour	2020	VU	LC		
Grand Nacré	<i>Speyeria aglaja</i>	Papillon de jour	2022	NT	LC		
Hespérie du chiendent	<i>Thymelicus acteon</i>	Papillon de jour	2016	NT	LC		
Hespérie échiquier	<i>Carterocephalus palaemon</i>	Papillon de jour	2016	LC	LC		X
Mercure	<i>Arethusana arethusa</i>	Papillon de jour	2016	VU	LC		X
Moiré franconien	<i>Erebia medusa</i>	Papillon de jour	2022	NT	LC		
Moiré sylvicole	<i>Erebia aethiops</i>	Papillon de jour	2020	NT	LC		
Nacré de la sanguisorbe	<i>Brenthis ino</i>	Papillon de jour	2016	NT	LC		
Sylvain azuré	<i>Limenitis reducta</i>	Papillon de jour	2022	NT	LC		
Thècle du bouleau	<i>Thecla betulae</i>	Papillon de jour	2023	NT	LC		
Thècle de l'amarel	<i>Satyrium acaciae</i>	Papillon de jour	2018	NT	LC		
Thècle de l'orme	<i>Satyrium w-album</i>	Papillon de jour	2022	NT	LC		
Thècle des nerpruns	<i>Satyrium spini</i>	Papillon de jour	2020	NT	LC		



©S.Desbrosses

Le mercure (*Arethusana arethusa*) : classé Vulnérable sur la liste rouge régionale, le mercure souffre de deux atteintes opposées que sont l'abandon et l'intensification des pratiques sur ses milieux de vie (les prairies rases thermophiles). La conservation de cette espèce à affinités thermophiles passe par le maintien d'habitats herbacés pâturés de manière extensive.



©G.Bedrines

La bacchante (*Lopinga achine*) : classé quasi-menacé sur la liste rouge régionale et nationale, ce papillon forestier est également protégé au niveau national. Fréquentant préférentiellement les lisières et sommières des grands ensembles forestiers, la bacchante trouve dans la forêt communale des conditions favorables à son maintien telles que la présence de zones ensoleillées et d'une strate herbacée continue.

#### IV.3.1.5.2 Odonates

Sur les 71 espèces d'odonates connues dans le département, près du tiers d'entre elles (21 espèces) ont été recensées sur la commune au cours de l'ABC (**Tableau 9**).



**Tableau 9** : Liste des espèces d'odonates contactées lors des inventaires menés dans le cadre de l'ABC de Fleurey-sur-Ouche.

Nom vernaculaire	Nom latin	Groupe taxonomique	Dernière année d'observation	Liste rouge régionale (nicheurs)	Liste rouge France	Directive Habitat	Déterminante ZNIEFF
Aeshne bleue	<i>Aeshna cyanea</i>	Odonates	2022	LC	LC		
Aeshne mixte	<i>Aeshna mixta</i>	Odonates	2016	LC	LC		
Agriion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>	Odonates	2022	LC	LC		
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>	Odonates	2022	LC	LC		
Caloptéryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i>	Odonates	2023	LC	LC		
Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i>	Odonates	2023	LC	LC		
Cordulégastre annelé	<i>Cordulegaster boltonii</i>	Odonates	2022	LC	LC		
Cordulégastre bidenté	<i>Cordulegaster bidentata</i>	Odonates	2018	NT	LC		X
Gomphe à pattes noires	<i>Gomphus vulgatissimus</i>	Odonates	2022	LC	LC		
Ischnure élégante	<i>Ischnura elegans</i>	Odonates	2022	LC	LC		
Leste vert	<i>Chalcolestes viridis</i>	Odonates	2018	LC	LC		
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>	Odonates	2021	LC	LC		
Libellule fauve	<i>Libellula fulva</i>	Odonates	2022	LC	LC		
Naïade aux yeux bleus	<i>Erythromma lindenii</i>	Odonates	2022	LC	LC		
Nymphe au corps de feu	<i>Pyrhosoma nymphula</i>	Odonates	2022	LC	LC		
Onychogomphe à pinces septentrional	<i>Onychogomphus forcipatus</i>	Odonates	2022	LC	LC		
Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>	Odonates	2022	LC	LC		
Pennipatte bleuâtre	<i>Platycnemis pennipes</i>	Odonates	2023	LC	LC		
Spectre paisible	<i>Boyeria irene</i>	Odonates	2020	LC	LC		
Sympétrum sanguin	<i>Sympetrum sanguineum</i>	Odonates	2016	LC	LC		
Sympétrum strié	<i>Sympetrum striolatum</i>	Odonates	2023	LC	LC		

Parmi les espèces observées, une seule est inscrite sur la liste rouge régionale et elle est également déterminante ZNIEFF :

	<p>Le cordulégastre bidenté (<i>Cordulegaster bidentata</i>) dont les populations départementales sont parmi les plus importantes de France reste une espèce rare en Bourgogne et classé quasi-menacé sur la liste rouge régionale.</p> <p>Particulièrement sensible à la pollution des eaux, cette espèce fréquente les zones de source et les eaux froides de bonne qualité.</p>
<p>©R.Soudagne</p>	

La diversité de milieux humides du territoire communal (Ouche, canal, petites sources...) explique la grande diversité d'espèces d'odonates rencontrées.

### IV.3.1.5.3 Orthoptères

37 espèces d'orthoptères sont aujourd'hui connues sur le territoire communal. Notons que c'est un groupe pour lequel il n'existe pas de Liste rouge nationale ou régionale. Toutefois, l'inventaire des orthoptères de Bourgogne (Bardet, 2002) identifie les espèces remarquables présentes en région. Parmi elles, deux espèces recensées sur le territoire de Fleurey-sur-Ouche ressortent :



©G.Bedrines

Le dectique des brandes (*Gampsocleis glabra*) est sans doute la plus rare des espèces d'orthoptères bourguignons. La station de Fleurey-sur-Ouche a été longtemps la seule connue de cette espèce méridionale avant qu'une autre population soit découverte à quelques kilomètres (Chaignay). Fréquentant les pelouses et ourlets calcicoles, notamment dans le secteur des roches d'Orgères, il s'agit d'un fleuron de la faune régionale et probablement l'enjeu naturaliste communal le plus fort.



©G.Bedrines

Le criquet des roseaux (*Mecostethus parapleurus*) est une espèce prairiale qui en région est surtout présente dans le Val de Saône.

Sa présence à Fleurey-sur-Ouche est donc remarquable. Espèce à surveiller, elle est surtout menacée par la régression de ses habitats (prairies de fauche hygrophiles).

### IV.3.1.6 Autres groupes

Les autres groupes d'invertébrés ont été peu étudiés et donc assez peu de données sont disponibles. Dans le cadre de ce travail de synthèse sur le territoire de Fleurey-sur-Ouche, 77 autres espèces d'invertébrés ont été recensées sur le territoire communal. Il s'agit de coléoptères (44 espèces), de papillons de nuit (22 espèces), d'hémiptères (4 espèces), de gastéropodes (3 espèces), d'arachnides (2 espèce), de névroptères (1 espèce) et de mantes (1 espèce).

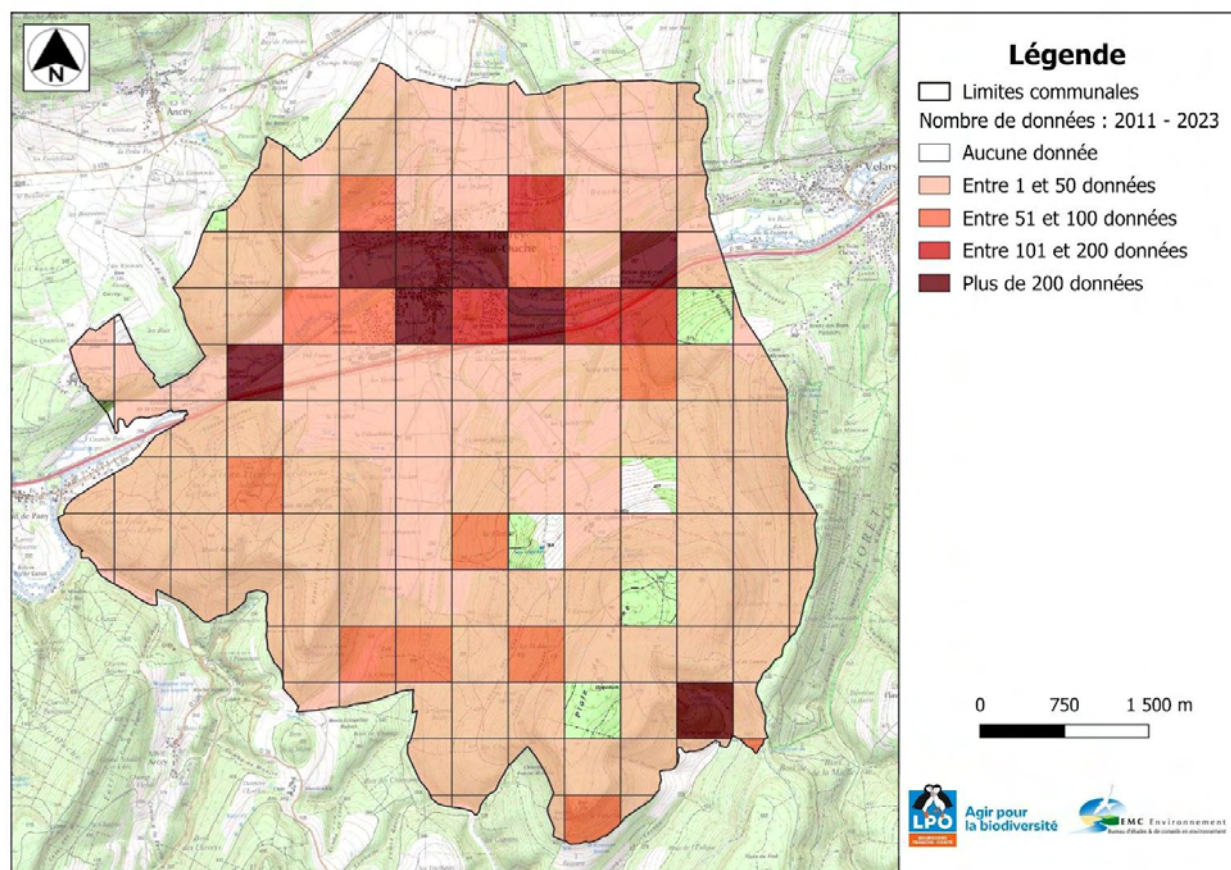
A noter que parmi ces espèces, deux sont déterminantes ZNIEFF (le lucane cerf-volant et le zygène de la petite coronille) et une est d'intérêt communautaire (l'écaille chinée).

La liste de l'ensemble des espèces est présentée en **annexe n°2**.

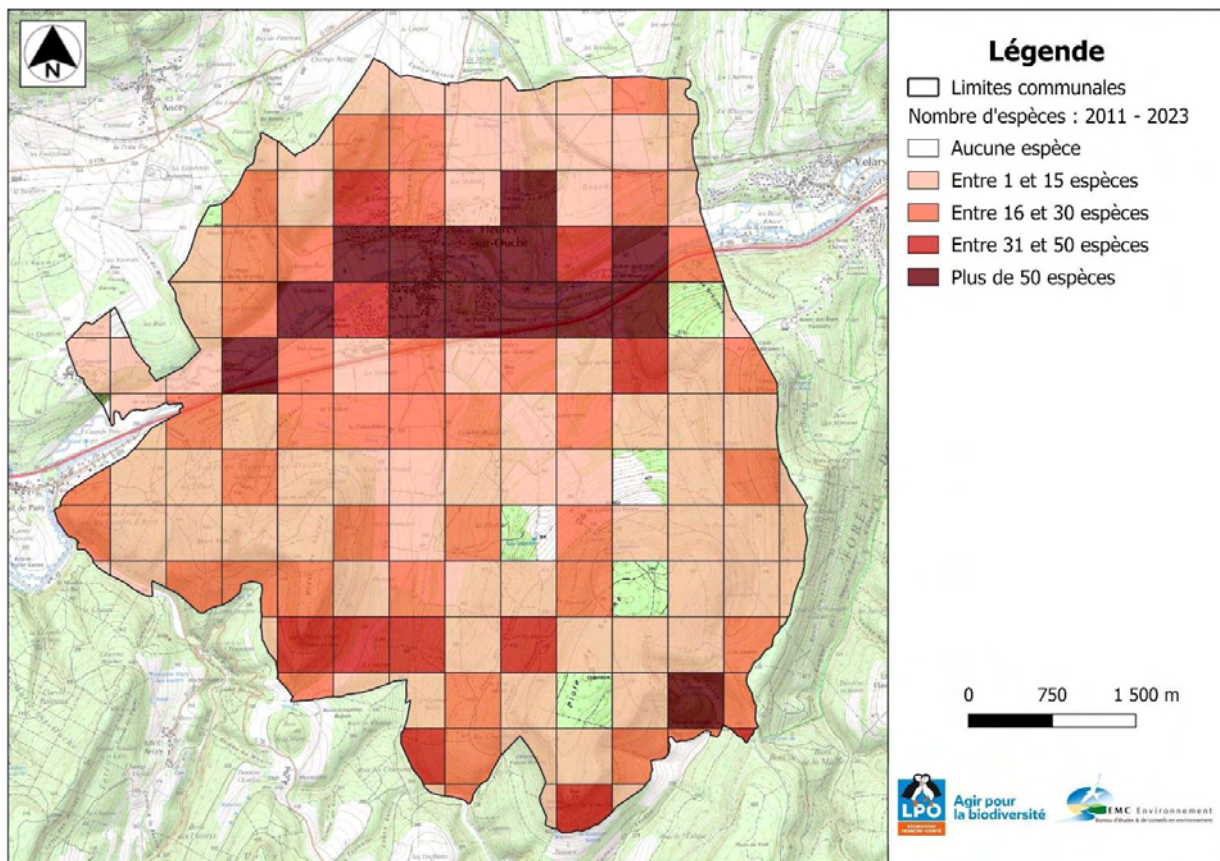
### IV.3.2- Analyse cartographique

La densité de données récoltées par maille (**carte n°9**) montre très clairement que les connaissances ne sont pas homogènes sur le territoire. Même si le travail d'inventaire réalisé a permis de passer sur nombre de secteurs répartis sur tout le territoire, il y a des secteurs particulièrement parcourus par des naturalistes. Il est possible de noter que les données sont plus nombreuses en milieu urbain, dans la combe du Val Leuzeu et au niveau de l'écluse de Morcueil, alors que les secteurs agricoles périphériques situés au sud et au nord de la commune sont moins fournis en données.

**Carte n°9** : nombre de données recensées par mailles de 500 x 500 mètres, sur le territoire communal de Fleurey-sur-Ouche



Une donnée correspondant à une espèce, un lieu et une date, plusieurs données dans une même maille peuvent concerner une même espèce. Ainsi, la carte n°10 représente le nombre d'espèces par mailles. Logiquement, les secteurs où la richesse spécifique (nombre d'espèces) est la plus importante sont les secteurs les plus parcourus par les naturalistes, à savoir le val Leuzeu, les bords de l'ouche et le secteur urbain. Il est à noter que quatorze mailles dépassent les 50 espèces recensées.



**Carte n°10** : Nombre d'espèces recensées, tous taxons confondus, par maille de 500m x 500m sur le territoire de Fleurey-sur-Ouche.

# V. Inventaire de la flore et des habitats naturels

## V.1- Inventaire de la flore

### V.1.1- Méthodologie

La méthode consiste à inventorier les habitats et la flore à partir de transects. Un transect est un itinéraire rectiligne de prospection et/ou d'échantillonnage recoupant une diversité maximale de situations topographiques, géologiques, géomorphologiques et végétales.

Ainsi, les méthodes par transect s'appuient sur la réalisation de cheminements permettant d'optimiser la découverte des différentes stations. C'est à l'opérateur de définir ses parcours de la manière la plus judicieuse possible.

Nous travaillons à une échelle précise : 1/2 500<sup>ème</sup>, pour identifier les habitats naturels, les délimiter et évaluer leur aspect général. Une expertise *in situ* des différents milieux identifiés préalablement lors de la photo-interprétation est entreprise sur l'ensemble de l'aire d'étude immédiate.

Les habitats sont caractérisés à l'aide de la méthode des relevés phytosociologiques. La phytosociologie est une branche de l'écologie dont l'objet est la description de la structure des phytocénoses (communautés végétales) et l'analyse des groupements végétaux à partir desquels sont définies des **associations végétales**. Une association végétale est caractérisée par les espèces qui lui sont fidèles.

Dans la nomenclature des groupements végétaux, l'association est désignée par le nom d'une ou de deux espèces dominantes. Les associations sont réunies en unités supérieures selon un ordre systématique qui suit l'ordre taxonomique. Au-dessus de l'association, on distingue l'alliance, puis l'ordre et la classe.

La surface du relevé doit être suffisamment importante pour que toutes les espèces constituant l'individu d'association soient notées. D'une manière générale, il est toujours préférable d'exécuter un relevé sur une portion la plus grande possible d'un individu d'association, bien au-delà de l'aire minimale empirique apparente, dans les seules limites de l'homogénéité floristique, structurale et écologique nécessaire.

À titre indicatif, des ordres de grandeur d'aire minimale empirique (retour d'expérience) sont donnés pour la réalisation des relevés en fonction du type de végétation :

- pelouse : 1-2 à 10 m<sup>2</sup>
- prairie : 16 à 25 m<sup>2</sup> ; 50 m<sup>2</sup> si nécessaire
- fourré : 50 à 100 m<sup>2</sup> voire 200 m<sup>2</sup>
- forêt : 300 à 800 m<sup>2</sup>.

Lorsque la végétation est stratifiée, il est important de réaliser l'inventaire floristique en tenant compte de ces strates :

- A : strate arborescente, constituée des arbres de première et seconde grandeurs. Hauteur généralement > 7 m ;
- a1 : strate arbustive supérieure, constituée d'arbustes hauts ou de jeunes arbres. Hauteur généralement comprise entre 3 et 7 m ;
- a2 : strate arbustive basse, constituée d'arbustes bas ou de jeunes arbres. Hauteur généralement comprise entre 1 et 7 m ;
- h : strate herbacée, constituée des espèces herbacées et des chaméphytes ; jeunes plantules des espèces ligneuses, généralement inférieure à 1 m ;
- m : strate bryolichénique. Pour cette strate, seuls les individus se développant sur le sol sont pris en compte.

Lors du relevé de végétation, chaque espèce végétale se voit affectée d'un coefficient d'abondance-dominance de Braun-Blanquet :

- 5 : Nombre d'individus quelconque, recouvrant plus de 75% de la surface
- 4 : Nombre d'individus quelconque, recouvrant de 50 à 75% de la surface
- 3 : Nombre d'individus quelconque, recouvrant de 25 à 50% de la surface
- 2 : Individus abondants ou très abondants, recouvrant de 5 à 25% de la surface
- 1 : Individus assez abondants, recouvrement inférieur à 5% de la surface
- + : Individus peu abondants, recouvrement inférieur à 5% de la surface
- r : Individus très rares, recouvrant moins de 1% de la surface
- i : Individu unique

Dans les secteurs où peuvent être observés des milieux naturels intéressants, les expertises sont adaptées à l'échelle de la valeur patrimoniale reconnue. L'échelle de travail est alors plus grande : 1/2 500<sup>e</sup> à 1/1 000<sup>e</sup>.

La végétation fait l'objet d'un inventaire complet. Chaque habitat caractérisé est qualifié selon le référentiel EUNIS (nouveau référentiel de la communauté européenne décrivant les habitats naturels comme artificiels dans un langage commun), doublé le cas échéant d'une codification issue de la Directive Habitats.

Chaque relevé phytosociologique est repéré géographiquement à l'aide d'un GPS.

Ces inventaires ont été réalisés en collaboration avec Dominique Oberti du bureau d'études CAEI.

Au total, 53 relevés ont été réalisés. L'ensemble des relevés est renvoyé en **annexe n°3**, sous la forme d'un tableau Excel.

## V.1.2- Résultats

### V.1.2.1 Données bibliographiques

La base de données Sigogne.org indique la présence de 517 espèces végétales sur le territoire communal de Fleurey-sur-Ouche.

#### V.1.2.1.1 Espèces végétales protégées

La base de données du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP) est une base de données plurirégionale qui regroupe les informations collectées par le Conservatoire Botanique. Le tableau ci-dessous liste l'ensemble des espèces végétales présentant un statut de protection (nationale et/ou régionale) sur la commune de Fleurey-sur-Ouche.

Par ailleurs, nous nous sommes référés également à la base de données Sigogne.org, qui fournit l'ensemble des espèces végétales et animales recensées sur le territoire communal.

Arrêté interministériel du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire, modifié par les arrêtés du 15 septembre 1982 (JORF du 14 décembre 1982, p. 11147), du 31 août 1995 (JORF du 17 octobre 1995, pp. 15099-15101), du 14 décembre 2006 (JORF du 24 février 2007, p. 62) et du 23 mai 2013 (JORF du 7 juin 2013, texte 24) :

**Tableau 10** : liste des espèces végétales protégées d'après la base de données du CBNBP

Taxon de référence	Nom vernaculaire	Dernière observation
<u><i>Anthyllis montana</i> L., 1753</u>	Anthyllide des montagnes	1937
<u><i>Bombycilaena erecta</i> (L.) Smoljan., 1955</u>	Gnaphale dressé	2006
<u><i>Coronilla coronata</i> L., 1759</u>	Coronille couronnée	1998
<u><i>Inula montana</i> L., 1753</u>	Inule des montagnes	2014
<u><i>Orobanche alba</i> Stephan ex Willd., 1800</u>	Orobanche blanche	2016
<u><i>Prunus padus</i> L., 1753</u>	Cerisier à grappes	2001

L'Anthyllis des montagnes est une espèce colonisant les corniches calcaires en situation thermo-xérophiles. La dernière mention de la présence de l'Anthyllide des montagnes est ancienne : 1937. On peut considérer que l'espèce a disparu du territoire communal.

La présence du Cerisier à grappes est tendancieuse. L'espèce prospère sur substrats siliceux, sur des sols généralement hydromorphes (forêts alluviales). Sa présence à Fleurey-sur-Ouche est liée aux activités anthropiques (plantation de haies...).

Les autres espèces citées sont caractéristiques des pelouses calcaires en situation thermo-xérophile.

### V.1.2.1.2 Espèces végétales invasives

Les espèces végétales invasives représentent les plantes introduites volontairement ou accidentellement par l'homme en dehors de leur zone de développement naturelle. Les plantes sont dites exotiques ou non-indigènes.

Dans la commune de Fleurey-sur-Ouche, aucune plante invasive n'est signalée par le CBNBP. En revanche, le site Sigogne.org, base de données régionale, indique la présence de l'Ambroisie en 2015.



Ambroisie



Arbre à papillons

## V.1.2.2 Inventaire de terrains

### V.1.2.2.1 Espèces végétales protégées

Les inventaires de terrain ont permis de recenser 5 espèces végétales protégées en région Bourgogne.

Le tableau suivant répertorie ces espèces.

**Tableau 11** : liste des espèces végétales protégées recensées lors des prospections en 2022 et 2023

Taxon de référence	Nom vernaculaire	Effectifs
<u><i>Coronilla coronata</i> L., 1759</u>	Coronille couronnée	Quelques pieds
<u><i>Inula montana</i> L., 1753</u>	Inule des montagnes	>100
<u><i>Orchis simia</i> Lam., 1779</u>	Orchis singe	1 pied
<u><i>Orobanche alba</i> Stephan ex Willd., 1800</u>	Orobanche blanche	2 pieds
<u><i>Stipa pennata</i> L., 1753</u>	Stipe plumeuse	Entre 10 et 20

Les données pour *Stipa pennata*, graminée occupant les roches et corniches calcaires ensoleillées, et *Orchis simia*, orchidée fréquentant les pelouses calcaires xérophiles, sont nouvelles pour la commune de Fleurey-sur-Ouche. Rare en Côte d'Or, *Stipa pennata* est signalée sur la Côte et l'Arrière-Côte entre Velars-sur-Ouche et Gevrey-Chambertin.

Fleurey-sur-Ouche apparaît comme l'une des plus prolifiques stations d'*Inula montana*, avec celle d'Is-sur-Tille.

*Coronilla coronata*, sous-arbuste ligneux de la famille des Fabacées, est présent ci-et-là au sein des fruticées à Genévrier et Cerisier de Sainte-Lucie.

*Orobanche alba* est une classique des vieilles jachères et des pelouses sèches. La rareté des cultures laissées en jachères explique peut-être la faiblesse des pieds recensés.

Une espèce n'a pas été observée durant les inventaires 2022-2023. Il s'agit de :

*Bombycilaena erecta*, petite Composée de taille réduite, cotonneuse. Relativement discrète, nous n'avons peut-être pas échantillonné les secteurs où cette espèce est référencée.





*Bombycilaena erecta* (source FloreAlpes)



*Orobanche alba* (source FloreAlpes)



*Stipa pennata*, Fleurey-sur-Ouche (source CAEI)



*Coronilla coronata* (source Flora Helvetica)



*Touffe d'Inula montana, Fleurey-sur-Ouche (source CAEI)*



*Orchis simia*

La carte suivante répertorie les principales stations d'espèces végétales patrimoniales observées.

Carte n°11 : Localisation des principales stations d'espèces végétales protégées de la commune de Fleurey-sur-Ouche



### V.1.2.2.2 Espèces végétales invasives

Parmi l'ensemble des espèces observées sur le territoire communal, seules 4 espèces sont considérées comme exogènes, et envahissantes. Il s'agit de :

*Robinia pseudocacia* L., 1753 (Robinier), arbre de la famille des Fabacées. L'arbre rejette de souche et drageonne, sa croissance est rapide, ce qui contribue à son caractère envahissant. Cette espèce a été introduite au début du XVII<sup>ème</sup> siècle, et vient d'Amérique de Nord. Cultivée ou naturalisée, elle se rencontre partout en Europe, où elle est très fréquente, sauf en altitude.



*Robinia pseudoacacia*

*Veronica persica* Poir., 1808 (Véronique de Perse). Cette Plantaginacée est très courante dans les prairies, les jardins et les champs des étages collinéens et montagnards. C'est une plante annuelle originaire du Sud-Ouest de l'Asie, naturalisée dans toute l'Europe (à l'exception des régions boréales) au moins depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle. C'est typiquement une commensale des cultures basophiles.



*Veronica persica*

*Engelmannia peristenia* (Raf.) Goodman & C.A.Lawson 1992. Cette Astéracée est originaire du centre-sud des États-Unis. Formant de larges bouquets, elle montre une belle floraison jaune. Elle est relativement prisée dans les compositions horticoles et les exemplaires observés au sein des pelouses calcaires de Fleurey-sur-Ouche sont très certainement des échappées de jardins.



*Engelmannia peristenia*

*Impatiens glandulifera* Royle, 1833. La Balsamine glanduleuse, originaire des contreforts de l'Himalaya, est une grande plante herbacée annuelle glabre, de la famille des Balsaminacées, pouvant atteindre deux mètres de haut, ce qui fait d'elle la plus grande annuelle d'Europe. La Balsamine de l'Himalaya croît en colonies denses sur les sols humides en milieu ouvert ou légèrement ombragé. On la retrouve essentiellement en milieux forestier et le long des ripisylves. Elle est présente sur quelques secteurs de berges de l'Ouche.



*Impatiens glandulifera*

D'autres espèces invasives ont été relevées sur le territoire communal de Fleurey-sur-Ouche :

- l'Ambrosie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*) : c'est une espèce très allergène, originaire d'Amérique du Nord, qui constitue un véritable problème de santé publique. Elle se développe sur des parcelles agricoles, au Sud de l'autoroute. Pour l'instant, le nombre de pieds de cette espèce est assez réduit et une lutte contre sa propagation est nécessaire,
- la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) est une espèce envahissante originaire d'Asie orientale. Elle se développe sur les zones remaniées du territoire communal de Fleurey-sur-Ouche, notamment à l'Est du bourg, aux alentours de la station d'épuration,
- le Sumac de Virginie (*Rhus typhina*) est une espèce invasive, originaire d'Amérique du Nord, que l'on retrouve par foyers plus ou moins importants à l'Est du bourg, aux alentours de la station d'épuration,
- l'Arbre à papillons (*Buddleja davidii*) est un arbuste nectarifère, pionnier, qui se développe sur les zones remaniées ; il a été observé à l'Est du bourg et dans les jardins de quelques particuliers.

Cette liste n'est certainement pas exhaustive.

## V.2- Habitats naturels

### V.2.1- Données générales

Le tableau suivant liste l'ensemble des habitats inventoriés sur l'aire communale.

Les habitats sont référencés sous leur code EUNIS et lorsque c'est le cas, sous leur code Natura 2000 (version EUR 28). Les surfaces estimées pour chaque type de milieu sont calculées à partir du SIG.

La caractérisation des habitats s'est faite à partir de relevés phytosociologiques (inventaire exhaustif des espèces végétales, avec estimation de leur recouvrement au sol) réalisés sur des surfaces de végétations homogènes. Le recouvrement au sol est estimé à l'aide des coefficients d'abondance dominance de Braun-Blanquet.

Le tableau 12 répertorie l'ensemble des habitats, naturels et artificiels, recensés sur l'ensemble du territoire communal et qualifiés selon leur dénomination EUNIS.

Seuls les milieux naturels et semi-naturels sont décrits ci-après.

**Tableau 12** : habitats naturels et artificiels recensés sur l'ensemble du territoire communal de Fleurey-sur-Ouche

Type et intitulé de l'habitat	Code EUNIS	Directive habitat et code EUR 28		Surface en ha	% du territoire communal
		Intérêt communautaire	Intérêt prioritaire		
♦ Hêtraie-chênaie-charmaie xérocline neutrocalcicole	G1.631	9130-5	-	1 284,4558	42,60
♦ Culture intensive	I1.1	-	-	655,4798	21,74
♦ Plantation de conifères exotiques	G3.F2	-	-	368,2076	12,21
♦ Pâturage extensif mésophile	E2.11	-	-	127,7461	4,24
♦ Village	J1.2	-	-	90,4767	3,00
♦ Hêtraie-chênaie mésoxérophile calcicole de versant	G1.661	9150-4		85,7498	2,84
♦ Infrastructure routière	J4	-	-	59,1855	1,96
♦ Chênaie pubescente et sessiliflore xérophile calcaricole de versant	G1.71	-	-	53,8048	1,78
♦ Prairie maigre de fauche	E2.22	6510	-	52,1939	1,73
♦ Fruticée à Genévrier commun et Cerisier de Sainte-Lucie	F3.161	5130	-	29,6000	0,98
♦ Fourrés médio-européens sur sols riches	F3.11	-	-	27,8359	0,92
♦ Canaux navigables et emprises	J5.41	-	-	24,0163	0,80
♦ Ripisylve et rivière	G1.212	91E0*	-	22,7483	0,75
♦ Pelouse calcaire mésoxérophile à xérophile de versant	E1.27		6210-3*	22,1724	0,74
♦ Pelouse calcaire xérocline à Brome érigé	E1.262	6210	-	20,9857	0,70

Type et intitulé de l'habitat	Code EUNIS	Directive habitat et code EUR 28		Surface en ha	% du territoire communal
		Intérêt communautaire	Intérêt prioritaire		
♦ Petits bois anthropiques de feuillus et conifères	G5.5	-	-	20,7710	0,69
♦ Haie, alignement d'arbres	FA	-	-	12,9486	0,43
♦ Bâtiments agricoles isolés	J2.42	-	-	11,7371	0,39
♦ Grands parcs	X11	-	-	9,6173	0,32
♦ Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés	G5.2	-	-	7,7431	0,26
♦ Réseaux ferroviaires	J4.3	-	-	7,7172	0,26
♦ Carrière de calcaire	H3.2F	-	-	4,4988	0,15
♦ Dépôts de déchets agricoles	J6	-	-	3,2041	0,11
♦ Complexe de pelouses à Séslerie bleue	E4.4311	6170-7	-	1,8078	0,06
♦ Complexe d'habitats	X	-	-	1,7240	0,06
♦ Falaise calcaire plus ou moins végétalisée	H3.21	8210	-	1,6542	0,05
♦ Sites industriels en activité	J1.4	-	-	1,4161	0,05
♦ Vergers d'arbres fruitiers	G1.D4	-	-	1,1160	0,04
♦ Station de pompage ou d'épuration	J6.31	-	-	1,0392	0,03
♦ Chênaie pubescente de rebord de plateau	G1.71	-	-	1,0248	0,03
♦ Friches, jachères ou terres arables récemment abandonnées	I1.5	-	-	0,6556	0,02
♦ Prairie humide à Vulpin de Rendle	E3.43	-	-	0,604	0,01
♦ Prairies sèches améliorées de fauche	E2.61	-	-	0,3965	0,01
♦ Pelouse pionnière xérophile sur dalle calcaire à Orpins	E1.11	6110	-	0,3625	0,01
♦ Eaux eutrophes	C1.3	-	-	0,1653	0,01
♦ Jardins	I2.2	-	-	0,0643	<0,01
♦ Roselière à Baldingère et Glycérie flottante	C3.24	-	-	0,0521	<0,01
♦ Formation aquatique à Renoncule flottante	C2.28/C2.34	3260-6	-	0,0138	<0,01
♦ Prairie humide	E3.43	-	-	0,0138	<0,01
<b>TOTAL</b>				<b>3 014,9986</b>	<b>100</b>